

TERMES DE RÉFÉRENCE

DES COMITÉS CONSULTATIFS NATIONAUX DU WACIP

Le rôle principal du Comité Consultatif National (CCN) du WACIP est de guider la mise en oeuvre du programme par des conseils en matière d'orientations stratégiques tout en encourageant les liens à développer au sein de la filière cotonnière. En tant qu'organe national, le Comité est chargé de s'assurer que les activités du WACIP cadrent bien avec les priorités et perspectives des principaux acteurs de la filière cotonnière du pays.

Les Responsabilités

Le CCN est un organe consultatif pour la mise en œuvre du projet WACIP. Le Projet WACIP est exécuté et géré par l'IFDC (un Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole) sur financement du Bureau USAID de l'Afrique de l'Ouest. De ce fait, l'IFDC a l'ultime responsabilité de réaliser les résultats du WACIP et, donc, de prendre les décisions régissant la gestion du projet, sur approbation de l'USAID.

Le Comité Consultatif National conseille la Coordination du WACIP sur les stratégies et priorités dans le pays. A ce titre, il examine et donne des conseils sur les activités nationales tout en recherchant les synergies avec les stratégies et priorités de niveau régional. Ses responsabilités spécifiques sont :

- Conseiller la direction du WACIP par rapport à la vision stratégique, l'orientation, les priorités et les approches au niveau national et/ou régional ;
- Proposer des actions prioritaires pour la formulation des programmes d'activités annuels du WACIP ;
- Examiner les progrès dans la mise en œuvre des programmes annuels par rapport au plan de suivi évaluation du WACIP ; et
- Servir de lien entre le WACIP et les autres programmes en cours dans le secteur cotonnier du pays et dans la sous région.

Les membres

La Composition Institutionnelle

Dans la filière coton privatisée ou en cours de privatisation, il n'y a aucun organe représentant l'éventail complet des préoccupations des secteurs public et privé. La fonction de supervision du gouvernement engage plusieurs ministères et les intérêts du secteur privé sont représentés par divers opérateurs économiques individuels, qui s'organisent de plus en plus en associations professionnelles focalisées sur des domaines fonctionnels spécifiques (approvisionnement en intrants, égrenage du coton) ou interprofessionnelles transversales pour les différents domaines fonctionnels. Du fait que le WACIP vise à renforcer la performance des acteurs tant du secteur

public que privé dans la filière coton, il est approprié que l'ensemble des acteurs soit représentés dans les comités consultatifs du WACIP. Le CCN doit comprendre entre 10 et 15 institutions membres et devrait autant que faire se peut rechercher un équilibre entre :

- Les organisations de producteurs de coton et des autres cultures ;
- Les industries de transformation du coton (égreneurs, huilerie, textiles) ;
- Les services publics ;
- Les fournisseurs d'intrants ; et
- Les institutions financières soutenant l'industrie, les paysans et les fournisseurs d'intrants.

La composition institutionnelle peut varier d'un pays à l'autre, selon le niveau d'implication du secteur privé, le nombre et le type d'associations professionnelles et interprofessionnelles existantes.

Il est prévu que la composition institutionnelle des CCN reste stable pendant la durée du WACIP (trois ans). Cependant, il est reconnu que les institutions chargées des filières coton dans les pays du C-4 sont en transition à cause des différentes réformes en cours. En cas de nécessité, les membres du CCN, en concertation avec le coordinateur national du WACIP, pourraient suggérer des changements dans la composition institutionnelle.

La sélection des Membres

Les institutions sélectionnées choisissent leurs représentants dans les CCN. Les critères généraux de sélection des membres du comité sont :

- Jouir d'un grand respect, avoir le sens de la responsabilité, avoir une expérience crédible dans la filière coton ;
- Etre un porte-parole compétent, capable d'articuler les points de vue de son organisation, tout en maintenant un intérêt profond pour l'amélioration globale de la filière et sa contribution à la réduction de la pauvreté et au développement économique ;
- Etre disponible pour participer au moins à une rencontre régionale par an et être en contact permanent avec la coordination WACIP.

Les Fonctions et Mandats des Membres

En général, les membres du comité ont un mandat de trois ans correspondant à la durée du projet. En cas de départ définitif d'un membre, il sera remplacé par un autre représentant de la même institution pour la durée du mandat restant.

Le Statut de Membres

Le CCN est composé de membres permanents, de membre ex officio et d'observateurs.

Les **membres nationaux permanents** élisent en leur sein un bureau composé de un président, un vice-président et un rapporteur.

- **Le Président** : le président est choisi lors de la première réunion du CCN. Il préside les réunions et s'assure de la contribution des membres au cours de ces rencontres. Le Président, en collaboration avec la Coordination Nationale du WACIP, veille à la production

et la distribution des comptes rendus des réunions et à la préparation de l'ordre du jour des réunions futures.

- **Le Vice-président** : il est choisi lors de la première réunion du CCN ; il assiste le Président et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.
- **Le Rapporteur** : le rapporteur est choisi également lors de la première réunion CCN. Il assiste le président lors des différentes réunions, rédige un rapport de rencontre de concert avec le coordonnateur de WACIP ou son représentant.

Les membres régionaux permanents, sont des membres permanents du comité, compte tenu de leur implication directe dans les domaines d'intervention du WACIP. Toutefois ces membres ne sont pas éligibles dans le bureau du CCN, cela pour préserver la disponibilité de ces dits membres du bureau.

Le Coordonnateur de WACIP ou son représentant habilité a le statut de membre *ex officio* et assure le secrétariat du CCN.

Les observateurs, en fonction de l'importance de l'objet de chaque rencontre du CCN, peuvent être invités pour leurs contributions en regard de leurs compétences et de leurs expériences dans les différents axes d'intervention du WACIP. Cependant ils ne sont pas responsabilisés dans la prise de décisions qui doit faire l'objet d'avis partagés entre les membres permanents nationaux et régionaux.

Des comités ad hoc pourraient éventuellement être mis en place par le CCN pour étudier et approfondir de façon spécifique certaines questions liées aux activités proposées. Ces comités ad hoc peuvent être formés par accord mutuel entre le Coordonnateur National du WACIP et le CCN.

La Gestion des Réunions

Le secrétariat des réunions est assuré par la Coordination Nationale WACIP ; il est chargé de :

- Assurer la liaison avec le président du CCN sur toutes les questions pertinentes liées à la filière coton.
- Assurer la liaison avec le Président pour préparer les projets d'ordres du jour et les documents des réunions.
- Distribuer tous les documents aux membres du CCN avant chaque réunion.
- Organiser les réunions (par ex., préparation des salles, réservation d'hôtel et de voyage, paiement de per diem).
- Préparer les comptes rendus des réunions qui seront examinés par le Président et le Coordonnateur du WACIP et ensuite distribués aux membres des comités pour approbation finale.
- Distribuer les copies des versions finales approuvées des comptes rendus à tous les membres des CCN et autres institutions appropriées.

Les procédures

Le CCN tient trois réunions ordinaires par an ; toutefois des réunions extraordinaires peuvent être convoquées en cas de nécessité. Les réunions ont pour but d'examiner les programmes prioritaires annuels, l'état d'avancement des activités et les résultats atteints.

Des comités ad hoc seront constitués selon la nécessité. Les termes de référence et les budgets (si besoin est) pour les tâches assignées aux comités ad hoc seront élaborés par la coordination du WACIP, en concertation avec le CCN.

Si, entre les réunions, il s'avérait nécessaire de recueillir immédiatement la contribution de l'ensemble du comité pour des avis importants relatifs au projet, le Président, en collaboration avec la Coordination Nationale du WACIP, déterminera la meilleure façon de communiquer avec les membres (par ex., par courrier, téléphone ou en réunion).

Le Processus de Prise de Décisions

Le rôle du Président est de faciliter les réunions de manière à favoriser le dialogue et les débats, tout en recherchant le consensus et les avis partagés. Les membres ont aussi l'occasion d'adopter les comptes-rendus comme documents officiels sur les sujets échangés.

Les Agendas et Comptes Rendus

La Coordination Nationale du WACIP prépare l'ordre du jour de la première réunion du CCN.

Pour toutes les réunions suivantes, le Président du CCN, en collaboration avec la Coordination Nationale du WACIP, élabore les agendas et les distribue aux membres du comité une semaine avant. Les contributions pour les modifications finales de l'agenda sont apportées aux membres au début de chaque réunion.

Le secrétaire et le rapporteur sont chargés de prendre les notes et de rédiger le compte-rendu avant la distribution aux membres. Les membres ont un délai de deux semaines pour l'examiner et l'approuver. Si les observations sont substantielles, le secrétaire et le rapporteur devront reprendre la rédaction et re-distribuer le compte rendu à tous les membres. Le Secrétariat est chargé de la distribution électronique de la version finale approuvée du compte rendu à tous les membres.

La Fixation des dates des réunions du CCN

La date approximative de la réunion suivante est fixée à la fin de chaque réunion. Les dates officielles des réunions des CCN sont annoncées un mois à l'avance. Le Secrétariat contactera les membres pour confirmer leur participation. Les membres qui seront empêchés devront s'arranger avec leurs institutions pour se faire remplacer par un délégué comme suppléant.

La Prise en Charge

Les frais de voyage (l'achat de billet d'avion, per diem, transport) seront à la charge du WACIP pour les membres des CCN quand ils participent à des rencontres nationales et régionales.